

Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines



ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Objectif général d'aptitude à la production d'eau potable

Affectation prioritaire aux usages nobles ou qualitativement exigeants

Développement d'une politique de connaissance et de gestion à l'échelle des systèmes aquifères

OBJECTIFS DU SDAGE

SYNTHÈSE PANORAMIQUE

Les eaux souterraines qui fournissent environ 2 milliards de m³/an, soit les trois-quarts de l'eau potable, la moitié de l'eau industrielle (hors refroidissement des centrales thermiques) et une plus faible proportion de l'eau d'irrigation, ont été spécifiquement prises en compte dans l'orientation fondamentale n° 3 du SDAGE "réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines" et ont fait l'objet de nombreuses recommandations visant à en conserver, mettre en valeur et, si nécessaire, restaurer les potentialités qualitatives et quantitatives.

Du point de vue qualitatif, l'objectif fixé par le SDAGE est l'aptitude des eaux souterraines à la production d'eau potable. Les efforts ont, jusqu'à présent, porté plus particulièrement sur la lutte contre la pollution par les nitrates : 11,6 % de la superficie du bassin (1137 communes) sont aujourd'hui classés en zone vulnérable et les programmes d'action sont partout définis et en cours de mise en œuvre. Dans un avenir proche, des objectifs de qualité devraient pouvoir être définis pour les principaux aquifères et un intérêt croissant devrait être porté à la pollution par les produits phytosanitaires ainsi qu'à la protection des captages en milieu karstique.

Sur le plan quantitatif, les prélèvements sont importants dans la plupart des aquifères alluviaux, qui offrent de bonnes potentialités. Ils restent modérés, par rapport aux possibilités, dans certains grands aquifères tels que la molasse ou les aquifères karstiques. Suivant les recommandations du SDAGE, un bilan de l'état des connaissances a été engagé pour ces derniers et devrait permettre d'orienter de futures investigations.

Les recommandations du SDAGE concernant la gestion patrimoniale des eaux souterraines se sont traduites par une première étape de redéploiement du réseau de bassin (réseau qualité et réseau piézométrique) qui devrait s'accompagner d'un effort de sensibilisation des partenaires susceptibles de mettre en place des réseaux plus locaux.

Enfin, les objectifs de gestion intégrée et concertée sont progressivement satisfaits par la mise en place de SAGE spécifiques aux eaux souterraines (Est-Lyonnais par exemple), par la prise en compte d'une problématique "eaux souterraines" dans certains autres SAGE et par la concrétisation ou le projet de quelques contrats de nappe. Il faut cependant remarquer que la plupart de ces démarches n'en sont aujourd'hui qu'aux premiers stades et que peu d'aquifères sont actuellement concernés par des mesures opérationnelles concertées. De plus, certains aquifères, pourtant stratégiques comme la Crau, la plaine de Valence, le Miocène du Vaucluse, le Plio-Quaternaire du Roussillon ou les calcaires de Haute-Saône..., échappent encore à ce type de démarche. Le renforcement de la gestion concertée et la concrétisation de mesures opérationnelles restent donc les principaux enjeux de la mise en œuvre du SDAGE pour ce qui concerne les eaux souterraines.